

MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.03.01.01.02

Inscrit sous poste 40 du 07 DEC. 1989

Kigali, le 07 DEC. 1989
Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service de cabinet

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda

KIGALI

19 DEC. 1989

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989:

Libellé	Etablissement financier	N° compte	Montant à virer
MUKANYAWERA Evanis	C.E.R.	:208140/07	: 7.410 ✓
NZARAMBA J.Damascène	C.E.R.	:208236/05	: 6.482 ✓
KATAREBE Pasteur	C.E.R.	:7607/02.04	:15.207 ✓
NYANDEKWE Donat	C.E.R.	:213901/01	: 5.042 ✓
SIBOMANA Noël	C.E.R.	:79212/08	: 5.042 ✓
	S/TOTAL		:39.183 ✓
MPOSHI ONOKOKO	C.C.P.	: ZA 487	:13.060 ✓
NGOGA Gabriël	C.C.P.	: ZA 272	:10.100 ✓
	S/TOTAL		:23.160 ✓
CESTRAR	C.E.R.	:18014/0210	: 250 ✓
C.S.R.	B.N.R.	:27.01.01	: 5.511 ✓
	TOTAL		:68.104 ✓

Nous disons: SOIXANTE HUIT MILLE CENT QUATRE FRANCS RWANDAIS.

La Gestionnaire
des Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Fait à Kigali, le 1/12/1989
Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 19 DEC. 1989

OP 2082 du 20-12-89

MINISTÈRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Ve pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1-89-03-04-01-09

Inscrit sous poste 40 du 07 DEC 1989

Kigali, le 07 DEC 1989

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service de cabinet

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda

KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989:

Libellé	: Etablissement:	N° compte	: Montant
	: financier	:	: à virer
MUKANYAWERA Evanis	: C.E.R.	: 208140/07	: 7.410
NZARAMBA J.Damascène	: C.E.R.	: 208236/05	: 6.482
KATAREBE Pasteur	: C.E.R.	: 7607/02.04	: 15.207
NYANDEKWE Donat	: C.E.R.	: 213901/01	: 5.042
SIBOMANA Noël	: C.E.R.	: 79212/08	: 5.042
	:	:	:
	: S/TOTAL	:	: 39.183
MPOSHI ONOKOKO	: C.C.P.	: ZA 487	: 13.060
NGOGA Gabriel	: C.C.P.	: ZA 272	: 10.100
	:	:	:
	: S/TOTAL	:	: 23.160
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 250
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 5.511
	:	:	:
	: TOTAL	:	: 68.104

Nous disons: SOIXANTE HUIT MILLE CENT QUATRE FRANCS RWANDAIS.

Op 2082 du 20-12-89

La Gestionnaire
des Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Fait à Kigali, le 1/12/1989
Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 19 DEC. 1989

MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.89.03.01.02.

Inscrit sous poste 40 du

Kigali, le 07 DEC. 1989

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service de cabinet

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda

KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989:

Libellé	: Etablissement:	N° compte	: Montant
	: financier	:	: à virer
MUKANYAWERA Evanis	: C.E.R.	: 208140/07	: 7.410
NZARAMBA J.Damascène	: C.E.R.	: 208236/05	: 6.482
KATAREBE Pasteur	: C.E.R.	: 7607/02.04	: 15.207
NYANDEKWE Donat	: C.E.R.	: 213901/01	: 5.042
SIBOMANA Noël	: C.E.R.	: 79212/08	: 5.042
	: S/TOTAL	:	: 39.183
MPOSHI ONOKOKO	: C.C.P.	: ZA 487	: 13.060
NGOGA Gabriël	: C.C.P.	: ZA 272	: 10.100
	: S/TOTAL	:	: 23.160
GESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 250
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 5.511
	: TOTAL	:	: 68.104

Nous disons: SOIXANTE HUIT MILLE CENT QUATRE FRANCS RWANDAIS.

La Gestionnaire
des Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Fait à Kigali, le 1/12/1989
Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 19 DEC 1989

Liste de Paie du mois de DECEMBRE 1989

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 Soins Méd.	16 Total impossible	17 Taxe prof.	18 Net à payer	19 Signature	20	
							Prêt pour constr.	avance sur trait.												
1		G.E.R.																		
2	MUKANYAMERA Evaris	8.038	15.4.85	-	-	8038	-	-	Stand.	-	241	241	161	50	67	7.730	270	7.410		
3																				
4	NZARAMBWA J. Damascène	6.953	11.1.88	-	-	6953	-	-	Plant.	3	209	209	139	50	67	6.677	145	6.482		
5																				
6	KATAREBE Pasteur	14.251	1.10.78	3000	-	17.251	-	-	Chauf.	2	518	518	345	50	134	16.599	1342	15.207		
7																				
8	NYANDEKWE Donat	5.250	1.11.89	-	-	5.250	-	-	Veil.	5	158	158	105	-	50	5.042	0	5.042		
9																				
10	SYROWANA Nohi	5.250	1.11.89	-	-	5.250	-	-	Veil.	6	158	158	105	-	50	5.042	0	5.042		
11																				
12	NPOSHI Onokoko	14.832	11.1.88	-	-	14.832	-	-	Mécan.	-	445	445	297	50	108	14.279	1169	13.060		
13																				
14	NGOGA Gabriel	11.250	11.1.89	-	-	11.250	-	-	Chauf.	-	338	338	225	50	83	10.829	679	10300		
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
	Total	65.824	-	3000	-	68824	-	-		16	2067	2067	1377	250	559	66.198	3605	62.343		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SEPTANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE HUIT FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du 1.89.03.01.01.02

Inscrit sous poste du

KIGALI, le 1/12/1989

Le (La) Gestionnaire des Crédits MUKISHIMANA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14 - 1.377
 Pension patronale col. 12 - 2.067
 Salaire brut col. 7 - 68.824

Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 72.268

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles,

Antoine NYASHAMAJE

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTÈRE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI.

15 DEC. 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du ... 1.89.03.04... 21-82
 Inscrit sous poste ... 30... du ... 7-12-1989
 Kigali, le ... 7-12-1989
 Le gestionnaire des crédits

Service des Affaires Législatives.

[Signature]
 MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
 des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
 pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 4.481 ✓
MURINDABYUMA Frédéric	: C.E.R.	: 213797/06	: 6.347 ✓
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1.736 ✓
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50 ✓
TOTAL			: <u>12.614 FRW</u> ✓

Nous disons: DOUZE MILLE SIX CENT QUATORZE FRANCS RWANDAIS.

[Signature] OP 2082 du 20-12-89
[Signature] 13/12/89

Fait, à Kigali, le 1/12/1989

La Gestionnaire des
 Crédits *[Signature]*
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles
 Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 12 DEC 1989

[Signature]

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI.

Vu pour vérification, approuvé et imputé

à charge du 1.89.03.04.01-02

Inscrit sous poste 30 du 07 DEC. 1989

Kigali, le 07 DEC. 1989

Le gestionnaire des crédits


MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires Législatives.

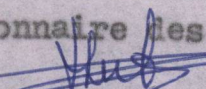
Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 4.481
MURINDABYUMA Frédéric	: C.E.R.	: 213797/06	: 6.347
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1.736
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
TOTAL			: <u>12.614 FRW</u>

Nous disons: DOUZE MILLE SIX CENT QUATORZE FRANCS RWANDAIS.

Fait, à Kigali, le 1/12/1989

La Gestionnaire des
Crédits 

MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE



M.M.

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE CHARGE DES
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES.

SERVICE : AFFAIRES LEGISLATIVES

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.													
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total				qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	CES/TRAJ C P M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																					
2	TWAGIRA Jean	C.O.P. 11.936	13.11.89	3000	-	14936	17 à remb. 3.750	5.000	Chauf.	1	448	448	299	50	83	14.405	1124	4.481			
3																					
4																					
5		C.E.R																			
6	MULINDABYINA Frédéric	6.750	1.11.89	-	-	6.750	-	-	Plant.	-	203	203	135	-	50	6.497	150	6.347			
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
	Total	18.686	-	3000	-	21.686	3.750	5.000	-	1	651	651	434	50	133	20.902	1.274	10.828			

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: DIX SEPT MILLE SEPT CENT SEPTANTE ET UN FRANCS RWANDAIS.

Cotisation risques prof. Col. 14 - 434
 Pension patronale col. 12 - 651
 Salaire brut col. 7 - 21686
 Colonne 9 - 5000
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 17771

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 1.89.03.04.01.02
 Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 1/12/1989
 Le (La) Gestionnaire des Crédits, MUKESHIMANA Clémence

Le Responsable.
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
 Antoine NTASHAMAJE

12.11.1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE CHARGE DES
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES.

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

SERVICE : AFFAIRES LEGISLATIVES

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.													
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total				qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	CESVIRAR C P M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																					
2	TVAGIRA JEAN	11.936	13.11.89	3000	-	14.936	173	3.750	5.000	Chauf. 1		448	448	299	50	83	14.405	1124	4.481		
3																					
4																					
5																					
6	MULINDARYUMA Frédéric	6.750	1.11.89	-	-	6.750				Plant.		203	203	135	-	50	6.497	150	6.347		
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
	Total	15.686		3000		21.686		3.750	5.000		1	651	651	434	50	133	20.902	1.274	10.828		

Certifié sincère et vérifiable et arriété à la somme de: DIX SEPT MILLE SEPT CENT SEPTANTE ET UN FRANCS RWANDAIS.

Cotisation risques prof. Col. 14 - 434
 Pension patronale col. 12 - 651
 Salaire brut col. 7 - 21686
 Colonne 9 - 5000
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 17771

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 1.89.03.04.01.02
 Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 1/12/1989
 Le (La) Gestionnaire des Crédits, MUKESHIMANA Clénence

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NTASHAMAJE




L.M.L.

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE CHARGE DES
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES.

SERVICE : **AFFAIRES LEGISLATIVES**

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.											
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total				Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1		<u>0.C.P.</u>																	
2	WAGIRA Jean	11.936	13.11.89	3000	-	14936	170.000	5.000	Chauf. 1	448	448	448	299	50	14.405	1124	4.481		
3																			
4		<u>0.C.P.</u>																	
5		6.750	1.11.89	-	-	6.750	-	-	Plant.	203	203	203	135	50	6.497	150	6.347		
6	MULINDABUYA Frédéric																		
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25		18.686	-	3000	-	21.686	5.000	5.000	-	1	651	651	434	50	20.902	1.274	10.628		
	Total																		

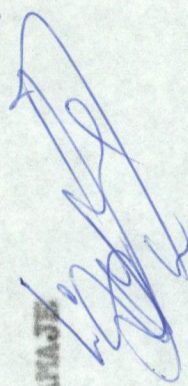
Certifié sincère et vérifiable et arrêté à la somme des DIX SEPT MILLE SEPT CENT DEUXIEME ET UN FRANCS RWANDAIS.

434
 651
 21686
 5000
 17771

Cotisation risques prof. Col. 14
 Pension patronale col. 12
 Salaire brut col. 7
 Colonne 9
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du du
 Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 1/12/1989
 Le (La) Gestionnaire des Crédits, **MUKESHIMANA Clémence**

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
Antoine NTASHAMAJA



REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI.

Vu pour vérification, approbation, et
 à charge du 1.89.03.03.0
 Inscrit sous poste27.... du 7 DEC. 1989

Kigali, le 07 DEC. 1989
 Le gestionnaire des crédits

Mukeshimana
 MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires
Judiciaires

15 DEC. 1989

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'Etat de paie
 ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effectuer
 au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les
 suivants pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989.

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant
			: à virer
HARINDINTWALI Frodouard	: C.E.R.	: 213738/00	: 6.347 ✓
HARELIMANA J.DE DIEU	: Banque Populaire de GIKONDO	: 106813501	: 13.150 ✓
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50 ✓
C.S.R.	: B.B.R.	: 27.01.01	: 1.736 ✓
TOTAL		:	: 21.283 ✓

Nous disons: VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS
 FRANCS RWANDAIS. ✓

Mukeshimana
 19/12/89
 Fait à Kigali, le 1 décembre 1989

La Gestionnaire des
 Crédits

Mukeshimana
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE
Antoine

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 12 DEC 1989

OP 2082 du 20.12.89

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI.

Service des Affaires
Judiciaires

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 199-03-03-01-02
 Inscrit sous poste 27 du 07 DEC. 1989
 Kigali, le 07 DEC. 1989
 Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'Etat de paie
 ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effectuer
 au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les
 suivants pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989.

Libellé	: Etablissement : financier	: N° compte :	: Montant : à virer
HARINDINTWALI Prodouard	: C.E.R.	: 213738/00	: 6.347
HARELIMANA J. DE DIEU	: Banque Populaire : de GIKONDO	: 106813501 :	: 13.150 :
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.B.R.	: 27.01.01	: 1.736
TOTAL		:	: 21.283

Nous disons: VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS
 FRANCS RWANDAIS.

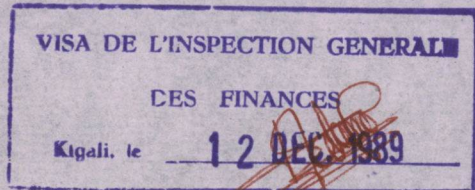
Fait à Kigali, le 1 décembre 1989

La Gestionnaire des
 Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI.

Service des Affaires
Judiciaires

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 1.89-03-03-01-02

Inscrit sous poste ... 27... du 07 DEC. 1989

Kigali, le ...

07 DEC. 1989

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'Etat de paie
ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effectuer
au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les
suivants pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989.

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
HARINDINTWALI Prodouard	: C.E.R.	: 213738/00	: 6.347
HARELIMANA J.DE DIEU	: Banque Populaire de GIKONDO	: 106813501	: 13.150
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.B.R.	: 27.01.01	: 1.736
TOTAL		:	: 21.283

Nous disons: VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS
FRANCS RWANDAIS.

La Gestionnaire des
Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Fait à Kigali, le 1 décembre 1989

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

Antoine NYASHAMAJE



REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI.

Service des Affaires
Judiciaires

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 1.89-03-03-01-01
 Inscrit sous poste 27 du 07 DEC. 1989
 Kigali, le 07 DEC. 1989
 Le gestionnaire des crédits

[Signature]
 MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'Etat de paie
 ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effectuer
 au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les
 suivants pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989.

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
HARINDINTWALI Prodouard	: C.E.R.	: 213738/00	: 6.347
HARELIMANA J. DE DIEU	: Banque Populaire de GIKONDO	: 106813501	: 13.150
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.B.R.	: 27.01.01	: 1.736
TOTAL		:	: 21.283

Nous disons: VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS
 FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 1 décembre 1989

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles

Antoine NIASHAMAJE

La Gestionnaire des
 Crédits *[Signature]*
 MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERAL
 DES FINANCES
 Kigali, le 12 DEC 1989

[Signature]

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

SERVICE : AFFAIRES JUDICIAIRES

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.												
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total			qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	CESTIBAR C F M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																				
2		C.E.R.																		
3	HALINDINTWALI Frodonard	6.750	1.11.89	-	-	6750			Plant.	-	203	203	135	-	50	6.497	150	6.347		
4																				
5																				
6																				
7		Banque Populaire de Gikondo																		
8																				
9																				
10	HARELIJIMANA Jean de Dieu	11.939	1.4.85	3000	-	14939			Chauf.	-	448	448	299	50	108	14.383	1.183	13.150		
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
	Total	18.689	-	3000	-	21689					651	651	434	50	158	20.880	1333	19.497		

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 1.8.9.03.03.01.02.....
 Inscrit sous poste du

KIGALI, le 1/12/1989.....

Le (La) Gestionnaire des Crédits. MIKESHIMANA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14 - 434
 Pension patronale col. 12 - 651
 Salaire brut col. 7 - 21.689
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 22.774

Le Responsable.
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NTASHAMAJE

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

SERVICE : **A. FAIENCES JUDICIAIRES**

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.											
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total	Retenues		qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																			
2		C.E.R.																	
3	HABINDIMWALI Frodonard	6.750	1.11.89	-	-	6750	-	-	Plant.	-	203	203	135	50	6.497	150	6.347		
4																			
5																			
6																			
7		Banque Populaire de Gikondo																	
8																			
9																			
10	HARELIHANA Jean de Dieu	11.939	1.4.85	3000	-	14939	-	-	Chauf.	-	448	448	299	50	14.383	1.183	13.150		
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
	Total	18.689		3000	-	21689	-	-	-	-	651	651	434	50	20.880	1333	19.497		

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.8.9.03.03.01.02

Inscrit sous poste du

KIGALI, le 1/12/1989

Je (La) Gestionnaire des Crédits, MUKESHIMANA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14 - 434

Pension patronale col. 12 - 651

Salaire brut col. 7 - 21.689

Colonne 9 -

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 22.774

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NTASHIMAJE




M.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES RELATIONS

INSTITUTIONNELLES

B.P. 790 KIGALI

- ANNEXE -

PAIEMENT PAR VIREMENT DES TRAITEMENTS DES AGENTS SOUS-
CONTRAT MOIS DE: DECEMBRE 1989

Afin de créditer les comptes repris ci-dessous, il y a lieu de virer la somme de: TREIZE MILLE CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (13.150 FRWS.) au profit de l'établissement financier suivant: BANQUE POPULAIRE DE GIKONDO KIGALI.

NOMS ET PRENOMS	: N° DE COMPTE	: LOCALITE	: MONTANT NET:
-----------------	----------------	------------	----------------

1. HARELIMANA J. de Dieu	: 106813501	: GIKONDO	: 13.150
--------------------------	-------------	-----------	----------

TOTAL			: 13.150
-------	--	--	----------

La Gestionnaire des Crédits,
Mukeshimana Clémence
MUKESHIMANA Clémence

PAIEMENT PAR VIREMENT DES TRAITEMENTS DES AGENTS SOUS-
CONTRAT MOIS DE: DECEMBRE 1989

Afin de créditer les comptes repris ci-dessous, il y a
lieu de virer la somme de: TREIZE MILLE CENT CINQUANTE FRANCS
RWANDAIS (13.150 FRWS.) au profit de l'établissement financier
suivant: BANQUE POPULAIRE DE GIKONDO KIGALI.

NOMS ET PRENOMS : N° DE COMPTE : LOCALITE : MONTANT NET :

1. HARETIMANA J. de Dieu : 106813501 : GIKONDO : 13.150 :

T O T A L

: 13.150 :

La Gestionnaire des Crédits,
MUKESHIMANA Clémence

M.M.

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES RELATIONS

INSTITUTIONNELLES

B.P. 790 KIGALI

- ANNEXE -

PAIEMENT PAR VIREMENT DES TRAITEMENTS DES AGENTS SOUS-
CONTRAT MOIS DE: DECEMBRE 1989

Afin de créditer les comptes repris ci-dessous, il y a lieu de virer la somme de: TREIZE MILLE CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (13.150 FRWS.) au profit de l'établissement financier suivant: BANQUE POPULAIRE DE GIKONDO KIGALI.

NOMS ET PRENOMS : N° DE COMPTE : LOCALITE : MONTANT NET:

1. HARELIMANA J. de Dieu : 106813501 : GIKONDO : 13.150 :

TOTAL : 13.150 :

La Gestionnaire des Crédits,
Mukeshimana Clémence
MUKESHIMANA Clémence

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES RELATIONS

INSTITUTIONNELLES

B.P. 790 KIGALI

- ANNEXE -

PAIEMENT PAR VIREMENT DES TRAITEMENTS DES AGENTS
SOUS-CONTRAT MOIS DE DECEMBRE 1989.

Afin de créditer les comptes repris ci-dessous, il y a lieu de virer la somme de: CENT DIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE TROIS FRANCS RWANDAIS (110.553 FRWS) au profit de l'établissement financier suivant: CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA KIGALI.

<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>N° DE COMPTE</u>	<u>LOCALITE</u>	<u>MONTANT NET</u>
<u>CHEQUES</u>			
1. KATAREBE Pasteur	: 7607/02.04	: KIGALI	: 15.207
2. Ministre NTASHAMAJE Antoine	: 4896/02.05	: KIGALI	: 38.960
3. MUKANSANGA Adrie	: 37097/02.04	: KIGALI	: 6.885
<u>LIVRETS</u>			
1. SIBOMANA Noël	: 79212/08	: KIGALI	: 5.042
2. HATEGEKIMANA J.Baptiste	: 202751/08	: KIGALI	: 12.831
3. MUKANYAWERA Evanis	: 208140/07	: KIGALI	: 7.410
4. NZARAMBA J.Damascène	: 208236/05	: KIGALI	: 6.482
5. HARINDINTWALI Frodouard	: 213738/00	: KIGALI	: 6.347
6. MULINDABYUMA Frédéric	: 213797/06	: KIGALI	: 6.347
7. NYANDEKWE Donat	: 213901/01	: KIGALI	: 5.042
T O T A L			: 110.553

La Gestionnaire des Crédits,
[Signature]
MUKESHIMANA Clémence

/M.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES RELATIONS

INSTITUTIONNELLES

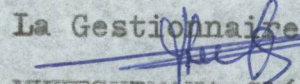
B.P. 790 KIGALI

- ANNEXE -

PAIEMENT PAR VIREMENT DES TRAITEMENTS DES AGENTS SOUS-CONTRAT
MOIS DE DECEMBRE 1989.

Afin de créditer les comptes repris ci-dessous, il y a lieu de virer la somme de: VINGT SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN FRANCS RWANDAIS (27.641 FRWS) au profit de l'établissement financier suivant: OFFICE DES CHEQUES POSTAUX KIGALI.

NOMS ET PRENOMS	! N° DE COMPTE !	LOCALITE !	MONTANT NET!
1. TWAGIRA Jean	! ZA 271	! KIGALI !	4.481 !
2. NGOGA Gabriël	! ZA 272	! KIGALI !	10.100 !
3. MPOSHI ONOKOKO	! ZA 487	! KIGALI !	13.060 !
	!	!	!
	!	!	!
TOTAL	:		27.641 !

La Gestionnaire des Crédits,

MUKESHIMANA Clémence

/M.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES RELATIONS

INSTITUTIONNELLES

B.P. 790 KIGALI

- ANNEXE -

PAIEMENT PAR VIREMENT DES TRAITEMENTS DES AGENTS SOUS-CONTRAT
MOIS DE DECEMBRE 1989.

Afin de créditer les comptes repris ci-dessous, il y a lieu de virer la somme de: VINGT SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN FRANCS RWANDAIS (27.641 FRWS) au profit de l'établissement financier suivant: OFFICE DES CHEQUES POSTAUX KIGALI.

NOMS ET PRENOMS	! N° DE COMPTE !	LOCALITE !	MONTANT NET!
1. TWAGIRA Jean	! ZA 271	! KIGALI !	! 4.481 !
2. NGOGA Gabriël	! ZA 272	! KIGALI !	! 10.100 !
3. MPOSHI ONOKOKO	! ZA 487	! KIGALI !	! 13.060 !
	! !	! !	! !
	! !	! !	! !
TOTAL	:		27.641 !

La Gestionnaire des Crédits,
Mukeshimana Clémence
MUKESHIMANA Clémence

M.M.

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE DES RELATIONS

INSTITUTIONNELLES

B.P. 790 KIGALI

- ANNEXE -

PAIEMENT PAR VIREMENT DES TRAITEMENTS DES AGENTS SOUS-CONTRAT
MOIS DE DECEMBRE 1989.

Afin de créditer les comptes repris ci-dessous, il y a lieu de virer la somme de: VINGT SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN FRANCS RWANDAIS (27.641 FRWS) au profit de l'établissement financier suivant: OFFICE DES CHEQUES POSTAUX KIGALI.

NOMS ET PRENOMS	N° DE COMPTE	LOCALITE	MONTANT NET
1. TWAGIRA Jean	! ZA 271	! KIGALI	! 4.481 !
2. NGOGA Gabriël	! ZA 272	! KIGALI	! 10.100 !
3. MPOSHI ONOKOKO	! ZA 487	! KIGALI	! 13.060 !
	!	!	!
	!	!	!
TOTAL	:		27.641

La Gestionnaire des Crédits,
Mokeshimana Clémence
MOKESHIMANA Clémence

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI.

15 DEC. 1989

Vu pour vérification, approbation, en
à charge du 1.89.03.02.01.02
Inscrit sous poste 29 du 07 DEC. 1989
Kigali, le 07 DEC. 1989
Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires Politiques
et Administratives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du
Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
MUKANSANGA Adrie	: C.E.R.	: 17855/37097/0204	: 6.885 ✓
HATEGEKIMANA J.Baptiste	: C.E.R.	: 202751/08	: 12.831 ✓
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50 ✓
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 2.113 ✓
TOTAL	:	:	: 21.879 ✓

Nous disons: VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF FRANCS
RWANDAIS.

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Fait à Kigali, le 1 décembre 89

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE



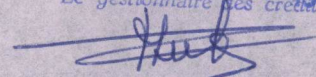
OP 2082 du 20-12-89

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.89.03.02.01.02

Inscrit sous poste 29 du 07 DEC. 1989

Kigali, le 07 DEC. 1989
Le gestionnaire des crédits



MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires Politiques
et Administratives

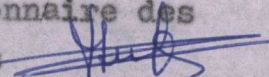
Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du
Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
MUKANSANGA Adrie	: C.E.R.	: 17855/37097/0204	: 6.885
HATEGEKIMANA J. Baptiste	: C.E.R.	: 202751/08	: 12.831
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 2.113
TOTAL	:	:	: 21.879

Nous disons: VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF FRANCS
RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 1 décembre 89

La Gestionnaire des
Crédits 
MUKESHIMANA Clémence


Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE



VISA DE L'INSPECTION GENERAL
DES FINANCES
Kigali, le 12 DEC. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI.

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 1.89.03.02.01.02
Inscrit sous poste ... 29 ... d 07 DEC. 1989
Kigali, le ... 07 DEC. 1989
Le gestionnaire des crédits


MUKESHIMANA Clémence

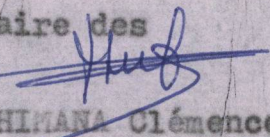
Service des Affaires Politiques
et Administratives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du
Rwanda
KIGALI.

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de décembre 1989:

Libellé	: Etablissement : financier	: N° compte :	: Montant : à virer
MUKANSANGA Adrie	: C.E.R.	: 17855/37097/	: 6.885
		: 0204	:
HATEGEKIMANA J.Baptiste	: C.E.R.	: 202751/08	: 12.831
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 2.113
TOTAL	:	:	: 21.879


Nous disons: VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF FRANCS
RWANDAIS.

La Gestionnaire des
Crédits 
MUKESHIMANA Clémence

Fait à Kigali, le 1 décembre 89

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 12 DEC 1989



M.M.

RÉPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTRE CHARGÉ DES
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES.

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

SERVICE : AFFAIRES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.												
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total			qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	CESTRAR C P AM	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																				
2																				
3	MUKANSANGA Adrie	C.E.R. 11.939	1.6.85	-	-	11939	3.825	17è remb.	Dacty.	1	358	358	239	50	83	11.498	738	6.885		
4																				
5																				
6	HATEGEKIMANA J. Baptiste	11.475	1.6.87	3000	-	14475	-		Chauf.	-	434	434	290	-	83	13.958	1127	12.831		
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
	Total	23.414	-	3000	-	26414	3.825	-	-	1	792	792	529	50	166	25.456	1865	19.716		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: VINGT SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 1.89.03.02.01.02
 Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 1/12/1989
 Le (La) Gestionnaire des Crédits. **MUESHIMANA Clémence**

Cotisation risques prof. Col. 14 - 529
 Pension patronale col. 12 - 792
 Salaire brut col. 7 - 26.414
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 27.735

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
Antoine NTASHAMAJE

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

SERVICE : AFFAIRES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.												
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total				qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																				
2																				
3	MUKANSANGA Adrie	11.939	1.6.85	-	-	11939	17è remb.	3.825	-	Dacty.	1	358	358	239	50	83	11.496	738	6.885	
4																				
5																				
6	HATEGEKIMANA J. Baptiste	11.475	1.6.87	3000	-	14475				Chauf.	-	434	434	290	83	13.958	1127	12.831		
7																				
8																				
9																				
10																				
11	Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: VINGT SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ FRANCS RWANDAIS.																			
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
	Total	23.414	-	3000	-	26414		3.825	-	-	1	792	792	529	50	166	25.456	1865	19.716	

Cotisation risques prof. Col. 14 - 529
 Pension patronale col. 12 - 792
 Salaire brut col. 7 - 26.414
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 27.735

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du ... 1.89.03.02.01.02.
 Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 1/12/1989
 Le (La) Gestionnaire des Crédits, MUESHIMANA Clémence

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
 Antoine NTASHAMAJE

/M.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.89.03.01.01.01

Inscrit sous poste 43 du 07 DEC. 1989

Kigali, le 07 DEC. 1989

Le gestionnaire des crédits

[Signature]
MUKESHIMANA Clémence

15 DEC. 1989

Service de Cabinet

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effec-
tuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier
sont les suivants pour le paiement de mois de décembre 1989, en
faveur du Ministre Antoine NTASHAMAJE:

Libellé	Etablissement financier	N° compte	Montant
			à virer
Ministre Antoine NTASHAMAJE	C.E.R.	:4896/0205	: 38.960 ✓
CESTRAR	: C.E.R.	:18014/0210	: 50 ✓
C.S.R.	: B.N.R.	:27.01.01	: 5.853 ✓
TOTAL :			44 .863 ✓

Nous disons: QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE TROIS
FRANCS RWANDAIS. ✓

Fait à Kigali, le 1er décembre *19/12/89*

La Gestionnaire des
Crédits, *[Signature]*
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles,
Antoine NTASHAMAJE *[Signature]*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 12 DEC 1989

OP 2082 du 20.12.89

M.M.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service de Cabinet

V. vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.03.01.01-01
Inscrit sous poste 4.3. du 0.7. DEC. 1989
Kigali, le ... 0.7. DEC. 1989
Le gestionnaire des crédits

[Signature]
MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effec-
tuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier
sont les suivants pour le paiement de mois de décembre 1989, en
faveur du Ministre Antoine NTASHAMAJE:

Libellé	Etablissement financier	N° compte	Montant à virer
Ministre Antoine NTASHAMAJE	C.E.R.	:4896/0205	: 38.960
GESTRAR	: C.E.R.	:18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.N.R.	:27.01.01	: 5.853
TOTAL			44.863

Nous disons: QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE TROIS
FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 1er décembre

La Gestionnaire des
Crédits, *[Signature]*
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles,
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 12 DEC. 1989

[Signature]

/M.M./
 REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 1.89.03.01.91.91
 Inscrit sous poste ... 43 du 07 DEC. 1989
 Kigali, le ... 07 DEC. 1989
 Le gestionnaire des crédits

Service de Cabinet


 MUKESHIMANA Clémence

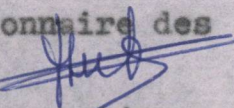
Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda
KIGALI

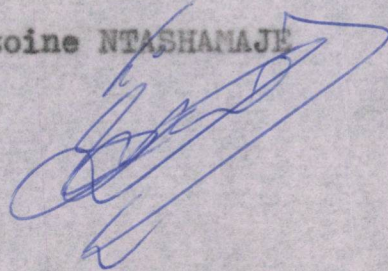
Conformément à l'état de paie
 ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effec-
 tuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier
 sont les suivants pour le paiement de mois de décembre 1989, en
 faveur du Ministre Antoine NTASHAMAJE:

Libellé	: Etablissement:	N° compte :	Montant
	financier :		: à virer
Ministre Antoine NTASHAMAJE	C.E.R.	:4896/0205	: 38.960
CESTRAR	: C.E.R.	:18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.N.R.	:27.01.01	: 5.853
T O T A L			44 .863

Nous disons: QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE TROIS
 FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 1er décembre

La Gestionnaire des
 Crédits, 
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles,
 Antoine NTASHAMAJE 

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 12 DEC 1989 

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

SERVICE : CABINET

INR 82873 - 1000

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		9 avance sur trait.	10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 Soins Méd. M	16 Total imposable	17 Taxe prof.	18 Net à payer	19 Signature
							Prêt pour constr.												
1																			
2																			
3							3 à remb.												
4	NTASHAYAJE Antoine	73.150	15.1.89	-	-	73150	15.625	-	MINISTRE	6	2195	2195	1463	50	150	70.805	16170	38.960	
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
	Total	73.150	-	-	-	73150	15.625	-	-	6	2195	2195	1463	50	150	70.805	16170	38.960	

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SEPTANTE SIX MILLE HUIT CENT HUIT FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du ... 1.89.03.01.01.01...
 Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 1/12/1989.....
 Le (La) Gestionnaire des Crédits, **MUKESHIMANA Clémence**

Cotisation risques prof. Col. 14 - 1.463
 Pension patronale col. 12 - 2.195
 Salaire brut col. 7 - 73.150
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 76.808

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NTASHAYAJE

M.M.

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTRE CHARGÉ DES
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES.

SERVICE : CABINET

Liste de Paie du mois de

DECEMBRE 1989

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.													
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total				qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	CESTRAR Q P M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6	NTASHAMAJE Antoine	73.150	15.1.89	-	-	73150	15.625	-	MINISTRE	6	2195	2195	1.463	50	150	70.805	16170	38.960			
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
	Total	73.150	-	-	-	73150	15.625	-	-	6	2195	2195	1.463	50	150	70.805	16170	38.960			

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du **1.89.03.01.01.01**.....
 Inscrit sous poste du

Cotisation risques prof. Col. 14 - **1.463**
 Pension patronale col. 12 - **2.195**
 Salaire brut col. 7 - **73.150**
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - **76.808**

KIGALI, le **4/12/1989**.....
 (La) Gestionnaire des Crédits, **MUKESHIMANA Clémence**

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NTASHAMAJE

